

● (2217)

Je regrette qu'on nous accorde si peu de temps. Cependant, ce problème entre homardiens côtiers et hauturiers existe depuis les débuts de la pêche en mer qui a démarré vers la fin de l'été 1971 avec l'interdiction de la vente de l'espadon au Canada. L'espadon avait été interdit à cause d'une teneur trop élevée en mercure. La pêche au homard en haute mer a donc été lancée avec deux restrictions seulement. La première était l'emploi des cages à homard plutôt que des chaluts à vergue utilisés par les Américains. Le deuxième était l'interdiction de pêcher à moins de 50 milles des côtes.

Tout alla au début parce qu'ils s'éloignaient suffisamment des 50 milles. En fait ils pêchaient à 125 ou 250 milles au sud-ouest de l'île Cap-de-Sable. Puis des zones de pêche commerciale ont été découvertes dans le secteur du banc Browns et le banc Baccaro, entre 50 et 100 milles de la côte, et très près des eaux côtières où se pêche le homard. L'an dernier, les huit ou neuf homardiens pêchant en haute mer ont reçu un contingent pour cette zone de 900,000 livres, soit environ 450 tonnes métriques. Le même contingentement a été conservé pour cette année.

Le ministère a estimé que ce plafond devait être imposé pour protéger ce qu'il pourrait y avoir de stocks de homard au profit des pêcheurs côtiers, qui pêchent à proximité ou sur la limite de 50 milles. Avec le début de la pêche intérieure du homard à la fin de novembre, et en attendant que soit terminée l'étude commandée en 1975 par le ministre des Pêches dont les états préliminaires montrent qu'il y a probablement une relation de cause à effet et le *Chronicle Herald* de citer une déclaration récente du Dr Cady selon laquelle nous devrions protéger cette pêche intérieure de la mer . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est épuisé.

M. Jack Pearsall (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre m'a demandé de dire à l'honorable représentante de South Western Nova (M^{lle} Campbell) que la question de la pêche côtière et de la pêche hauturière du homard le préoccupe personnellement. Voici les renseignements que je suis en mesure de transmettre au député.

Une rencontre tenue du 24 au 26 octobre entre des scientifiques canadiens et américains a permis de conclure, même si cela n'est pas absolument certain, qu'il existe une relation entre la pêche côtière en Nouvelle-Écosse et la pêche hauturière, y compris au banc Browns, du homard. Il existe aussi certaines preuves que des homards se déplacent entre le banc Browns et le banc Georges.

Des preuves démontrent qu'il y a une importance production de larves aux bancs Browns et Georges et que celles-ci se déplacent du banc Browns vers les côtes. Cela nous amène à envisager la possibilité de fermer une partie du banc Browns à la flotte hauturière et de rapprocher des côtes la ligne de démarcation entre la zone côtière et la zone hauturière en vue de créer une zone de frai fermée.

Une recommandation catégorique a été avancée à l'issue de la rencontre, soit d'augmenter les limites de poids tout le long de la côte est. Les Américains doivent rendre publiques les conclusions émanant des discussions canado-américaines et un communiqué de presse a informé la presse canadienne le 6 novembre dernier.

L'ajournement

Une autre conclusion émanant de cette rencontre est qu'il semble évident que la zone à l'est de l'île Cap-de-Sable, où la prise de homards est à la baisse, ne se ressent pas de la relation entre la pêche côtière et la pêche hauturière. Cette baisse semble plutôt attribuable à une pêche excessive et à un changement écologique de la zone. Il semble que les oursins de mer soient en train de ronger et de dépouiller le varech. On continue d'étudier la relation entre ce changement écologique au niveau des lits de varechs et les réserves de homards, mais il est certain que la baisse des réserves n'est pas attribuable à la pêche hauturière.

Des scientifiques du gouvernement fédéral et du Nouveau-Brunswick effectuent actuellement des expériences d'étiquetage.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

● (2222)

LES TRAVAUX PUBLICS—LA CONSTRUCTION À SUDBURY (ONT.) D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNÉES FISCALES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, le 3 novembre, j'ai posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Andras) au sujet de la construction d'un centre de traitement de données fiscales à Sudbury. On a annoncé la construction de ce centre au cours de l'été de 1977 après que j'en eus parlé au ministre du Revenu national de l'époque, comme le confirme sa lettre du 19 juillet 1977.

Les travaux devaient commencer cet automne, mais on a annoncé qu'à cause de difficultés éprouvées au cours de la préparation des plans, le contrat ne serait pas adjugé avant l'an prochain. J'ai alors écrit au ministre du Revenu national pour lui demander de mettre fin à ce qui semblait être des manigances politiques relativement à un projet d'investissement extrêmement important pour le bassin de Sudbury. Le ministre m'a répondu le 25 octobre en ces termes:

En fait, on continue à travailler aux plans du centre de traitement de données fiscales de Sudbury. Les travaux devaient d'abord commencer à l'automne de 1980, mais ils ont maintenant été reportés à l'automne de 1981 à cause du récent programme de restrictions financières du gouvernement. Entre-temps, mon personnel ainsi que les fonctionnaires des Travaux publics et leurs architectes et ingénieurs-conseils du secteur privé travaillent toujours aux plans, en vue de faire des appels d'offres pour le contrat général à l'été de 1979, afin que les travaux de construction puissent commencer en septembre ou en octobre.

Monsieur l'Orateur, on nous a promis ce centre de traitement de données fiscales et on nous a promis que les travaux de construction commenceraient cet automne. C'était, bien sûr, au moment où l'on s'attendait à des élections à l'automne. On en a maintenant reporté la construction à l'automne de 1979. Est-ce parce qu'il doit y avoir des élections générales au printemps de 1979 que les gens de Sudbury se font dire que s'ils ne votent pas comme il faut, ils n'auront peut-être pas du tout ce centre de traitement de données fiscales? Nous ne prison pas du tout ce genre de chantage.

Chose certaine, le bassin souffre d'un taux de chômage terriblement élevé, soit 11.2 p. 100, et dans les différents métiers de la construction le chômage atteint jusqu'à 80 p. 100. De plus, l'automne dernier, l'INCO et la Falconbridge nous ont fait un cadeau de Noël, elles ont annoncé quelque 3,000 mises à pied. Ni Ottawa ni Queen's Park n'ont pu s'attaquer aux problèmes que pose la domination exercée par les sociétés minières multinationales sur les capitaux mobiles et les ressources. La collectivité a été mobilisée pour présenter une pétition demandant au gouvernement d'intervenir et des propositions précises et positives, mais on n'a absolument rien